

**L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute un contractuel pour l'année universitaire 2018-2019
dans le champ disciplinaire :
ARTS ET TECHNIQUES DE LA REPRÉSENTATION**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Missions et activités principales

Charge pédagogique :

Enseignant en ATR (Arts et Techniques de la Représentation) — Ateliers de pratiques plastiques

En 1er cycle - licence :

1er semestre

> **S3** - lundi matin (9h-12h) / 48h

Atelier de pratique plastique

2d semestre

> **S2** - lundi après midi (14h-18h) / 48h

Analyse plastique d'un objet architectural

Cours en binôme avec un architecte de l'école

> **S4** - lundi matin (9h-12h) / 48h

Atelier de pratique plastique

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de **144 heures de travaux dirigés pour l'année**, non comprises les autres obligations de service. En effet, est obligatoire la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

L'enseignement des arts plastiques est fondamental dans le premier cycle de l'école. Il est assuré actuellement par une équipe de 8 enseignants ATR dont 7 titulaires et 1 contractuel (à laquelle il faut ajouter le poste de contractuel proposé ici). L'enseignement des arts plastiques est optionnel à partir du S6 et en MASTER.

En première année, l'enseignant(e) accompagnera les étudiants dans la découverte et la pratique des techniques de représentation et de compréhension de la représentation de l'espace.

Le premier semestre est axé sur la pratique du dessin, mais parallèlement l'enseignant pourra introduire d'autres techniques de représentation (image fixe ou animée).

La deuxième année est une année d'expérimentation où l'enseignant(e) sera libre de proposer un sujet où l'étudiant pourra expérimenter dans un domaine particulier (espace, multimédia, film).

La troisième année est une année d'autonomisation où chaque étudiant est invité à travailler sur un projet plastique personnel.

De nombreux enseignements interdisciplinaires permettent de croiser le projet architectural et la pratique artistique tout au long du parcours de l'étudiant. En 1^{er} cycle, aux ateliers semestriels ATR de 48h hebdomadaires chacun (S1, S3, S4 et S5), se greffent des TD exploratoires transdisciplinaires par exemple (de 16h). Plus spécifiquement, le S2 « Analyse Plastique d'un objet architectural » est un enseignement délivré en binôme par un architecte et un artiste (atelier de 48h par semaine).

Liaisons hiérarchiques :

Directrice de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- être titulaire d'un diplôme d'art (français ou étranger) avec une vraie culture artistique
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, d'artiste praticien reconnu et engagé activement, depuis 7 ans au minimum, dans la création contemporaine, peu importe le domaine (Art plastique, Multimédia, Vidéo, Scénographie ...)
- avoir acquis une expérience d'enseignement dans une domaine artistique en France ou à l'étranger en ayant développé une capacité d'enseignement pratique.
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires
- être doté d'une capacité d'enseigner autant les techniques classiques (dessin, volume), que contemporaines (image et son, multimédia)
- dans son travail d'artiste et dans son enseignement, être attentif aux enjeux sociétaux contemporains
- avoir obligatoirement un emploi principal (statut MDA ou AGESEA accepté)

Nature et durée des contrats :

- Contrat d'agent contractuel de l'ENSA-Marseille
- Ce contrat est limité à une durée de 10 MOIS.
- Base de la rémunération brute mensuelle : 620€ brut

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement des pratiques artistiques dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'artiste, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une attestation d'activité principale (hors enseignement)
- Une copie de la carte nationale d'identité

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09,

avant le lundi 9 septembre à 9 heures à direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention « **recrutement de contractuel dans le champ ATR** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le

Mardi 10 septembre à partir de 10h
(les candidats seront convoqués lundi 09 septembre avant 18h)

La rentrée universitaire a eu lieu le **lundi 2 septembre 2019**.

Les cours à délivrer par l'enseignant contractuel recruté
commenceront dès le lundi 16 septembre.

Qui contacter ?

Anne-Valérie Gasc : anne-valerie.gasc@marseille.archi.fr

Hélène Corset-Maillard directrice : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr